

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Monit
belg



25151849

Objet de remplir :

→ légal,
postal,

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 21.11.2025
Greffe

N° d'entreprise : 0258 258 738

Nom

(en entier) : **Association Intercommunale de Financement pour
l'Equipeement Economique de la Province de
Luxembourg**

(en abrégé) : **IDELUX Finances**

Forme légale : **Société coopérative de droit public**

Adresse complète du siège : **Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 ARLON**

**Objet de l'acte : Renouvellement du Conseil d'administration et désignation des membres
du Collège des Contrôleurs aux comptes**

Réunie le 18 juin 2025, l'Assemblée générale a arrêté les décisions suivantes :

- Renouvellement du Conseil d'administration Pour extrait conforme,

A la suite de l'encodage des déclarations d'apparement et de regroupements transmises par les différentes communes pour le 1er mars dernier aux services du Groupe des Intercommunales ;

Vu la circulaire de la Région wallonne du 10 octobre 2024 relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ; laquelle recommande que l'Intercommunale arrête la liste des candidats aux mandats d'administrateur au 30/04/2025 ;

Vu la décision du Conseil communal de Wellin du 27 mars 2025 ;

Vu la décision du Conseil communal de Vielsalm du 14 avril 2025 ;

En fonction des informations qui ont pu être recueillies au jour du Conseil d'administration du 14 mai 2025, les listes ci-après de candidats ont été dressées sachant que :

- le nombre maximum d'administrateurs est limité à vingt membres sur base des chiffres de la population (art. L 1523-15 § 5 CDLD) ; il est fixé à 17 par les statuts ;
- aussi longtemps que l'Assemblée générale décide de ne pas désigner d'administrateur indépendant, les sièges se répartissent comme suit : neuf (9) administrateurs désignés sous le quota communal, trois (3) administrateurs désignés sous quota provincial et cinq (5) administrateurs émanant des autres associés. (art. 33 § 5 des statuts).
- conformément à l'article L 1523-15 § 3 al. 5 CDLD, il est précisé qu'un siège d'observateur sera attribué au Groupe ECOLO qui dispose d'au moins un élu au sein d'une des Communes associées et d'au moins un élu au Parlement wallon et qui n'est pas représenté conformément au système de la représentation proportionnelle :

DECISION

Conformément à l'article 35 § 5 des statuts, l'assemblée décide d'appeler à ces fonctions les personnes suivantes :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

- Administrateurs désignés sous quota communal

Mr Arnaud DELZANDRE (Durbuy)
Mr Jacques AUBRY (Bastogne)
Mr Michel JACQUET (Erezée)
Mme Stéphanie HEYDEN (Vielsalm)
Mr Nicolas GREGOIRE (Marche-en-Famenne)
Mr Jacques MOUTON (Vaux-sur-Sûre)
Mr Stéphane GUSTIN (Léglise)
Mme Carmen RAMLOT (Rouvroy)
Mr Didier LAFORGE (Arlon)

- Administrateurs désignés sous quota provincial

Mr Thierry NEYENS
Mme Marine WINAND
Mme Laurence JAMAGNE

- Administrateurs désignés sous quota privé

Mr Arnaud FRIPPIAT (Belfius)
Mr Eric DEWINGAERDEN (Belfius)
Mr Olivier HANSON (NEB)
Mr Fabian COLLARD (IDELUX)
Mr Georges COTTIN (IDELUX)

Administrateurs sortants:

Mr Yves EVRARD
Mr François HUBERTY
Mr François KINARD
Mr Bertrand LESPAGNARD
Mr Stany ROSSION
Mme Sylvie THEODORE
Mme Maria VITULANO
Mme Véronique BALTHAZARD
Mme Marie-Anne DENIS

- Désignation des membres du Collège des Contrôleurs aux comptes

L'Assemblée générale décide d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse obtenant le plus de points en tenant compte des critères d'attribution soit le Collège composé:

SA ACF AUDIT BELGIUM
SPRL KNAEPEN, LAFONTAINE

Nicolas GREGOIRE,
Président